

Annexe B – Homme clé

La garantie homme clé a pour objet de compenser les effets pécuniaires pour l'entreprise de l'indisponibilité définitive ou pas d'un de ses hommes clés. Peut être considéré comme homme-clé toute personne jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'entreprise.

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE SOUSCRIPTRICE – BENEFICIAIRE

| | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Le conseil d'administration (ou structure équivalente) a donné son accord sur cette souscription | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| L'entreprise possède des fonds propres négatifs | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| L'entreprise a généré des pertes sur les 3 dernières années | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| L'entreprise dégage une marge brute négative | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| L'entreprise ne publie pas de comptes | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| L'entreprise contractante est une holding | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Si oui, y-a-t-il ou est-il prévu une consolidation des comptes | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Existe-t-il ou envisagez-vous de souscrire d'autres polices homme clé (pour vous-même ou une autre personne de l'entreprise) ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Si oui, nom, fonction et capitaux souscrit ou à souscrire des autres polices : | | |
| | | |
| | | |
| Effectif de l'entreprise : | | |
| Date de création de l'entreprise : | | |

INFORMATIONS SUR L'HOMME CLE

Rémunération annuelle brute :

Fonction du proposant :

Pourcentage de contribution de l'homme clé au chiffre d'affaires :

Si ce pourcentage est supérieur à 50 %, fournir une justification :

.....

.....

Les réponses à ce questionnaire sont obligatoires ; les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le code des Assurances (Article L 113-8 Nullité du Contrat et Article L 113-9 Réduction des Indemnités).

L'assureur et le réassureur se réservent le droit de demander les informations complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires.

Les soussignés peuvent demander la communication et la rectification de toute information les concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la Compagnie d'Assurance, du Réassureur. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège de la Compagnie d'Assurance (loi 78-17 du 6 janvier 1978).

Pour approbation des informations fournies.

SIGNATURE OU CACHET DU CONTRACTANT

SIGNATURE DE LA PERSONNE A ASSURER

DATE :

DATE :